

# L'UCL et Saint-Louis gardent le cap face à l'ULB

- Yvon Englert, futur recteur de l'ULB, est passé à l'offensive.

- Il entend offrir ses services à Saint-Louis qui prépare sa fusion avec l'UCL.

- Vincent Blondel et Pierre Jadoul, recteurs de l'UCL et de Saint-Louis, lui répondent par leur unité.

## Tout le monde veut Saint-Louis

**Q**ui aura l'Université Saint-Louis-Bruxelles? En coulisse, une course contre la montre s'est engagée entre l'UCL et l'ULB, avec comme enjeu le partage du territoire universitaire bruxellois.

Alors que Vincent Blondel, recteur de l'UCL, et Pierre Jadoul, recteur de Saint-Louis, annonçaient début juillet l'entame d'un processus de fusion entre leurs universités, Yvon Englert, le futur recteur de l'ULB, envoyait le 19 juillet une contre-offre à Saint-Louis.

Celle-ci, regrette-t-on du côté de l'ULB, semble ne pas avoir été transmise à l'Assemblée générale de Saint-Louis. Du coup, vendredi, Yvon Englert est repassé à l'offensive en envoyant di-

rectement aux membres de cette AG une synthèse de son offre, en sortant également avec ce projet dans "Le Soir" de lundi. Autant dire que la démarche n'est pas bien passée du côté de Pierre Jadoul qui regrette de telles pratiques, alors qu'une réunion est prévue entre Yvon Englert et lui ce 13 septembre.

### La collaboration ou la fusion

C'est donc pour montrer que cette contre-offensive ne remet pas les compteurs à zéro, que Pierre Jadoul et Vincent Blondel ont présenté leur détermination en sortant de manière concertée dans la presse. La stratégie reste pour autant la même chez chacun. Pierre Jadoul mentionne les avancées engrangées avec l'UCL, mais rappelle que la fusion reste soumise au processus démocratique. Vincent Blondel note à quel point la fusion est logique tant les partenariats sont déjà nombreux. Yvon Englert, insiste lui en disant qu'il propose une collaboration à Saint-Louis, et non une fusion qui risque dans les faits d'être une absorption.

**BdO**

# “Le processus de fusion entre nos deux universités suit calmement son cours”

*“L’UCL est bruxelloise depuis 40 ans. Nous y avons 8 000 étudiants. Nous y sommes un des premiers employeurs privés. C’est un peu dommage que certains acteurs nient cette réalité.”*

**VINCENT BLONDEL**

Recteur de l’Université catholique de Louvain.

*“Il ne nous paraît pas absurde de se dire que si on doit songer à un rapprochement plus précis, on s’adresse d’abord au partenaire historique qu’est l’UCL.”*

**PIERRE JADOUL**

Recteur de l’Université Saint-Louis-Bruxelles.

## Entretien Bosco d’Otreppe

**V**incent Blondel, recteur de l’UCL, et Pierre Jadoul, recteur de l’Université Saint-Louis-Bruxelles, ont voulu réagir ensemble aux initiatives du futur recteur de l’ULB Yvon Englert, visant à contrer le projet de fusion entre leurs universités.

### Où en est le processus de fusion ?

Pierre Jadoul : Le Conseil d’administration de l’UCL, et l’Assemblée générale de Saint-Louis, ont accepté que l’on entame les négociations et que l’on mette en place un comité de pilotage paritaire qui va travailler à cette fusion. Pour l’heure cependant, nous laissons à chacune de nos universités la possibilité d’en discuter en interne. Et ce, jusqu’à la fin du mois de septembre. Nous voulons savoir quels sont les souhaits ou les craintes de chacun, car ce rapprochement doit se construire avec les collectivités universitaires.

### La contre-offre de l’ULB a-t-elle changé la donne ?

Pierre Jadoul : Je ne la rejette pas d’un revers de la main. Je vais en discuter avec Yvon Englert et je ferai rapport de nos discussions à ma communauté universitaire.

### Nous ne sommes donc pas encore à un point de non-retour ?

Pierre Jadoul : Je suis un démocrate, et je dois tenir compte de ma communauté universitaire si elle aboutit à des conclusions qui ne sont pas conformes au projet que j’ai mis sur la table en juillet et qui fut approuvé par l’Assemblée générale. Mais pour autant, je ne jette rien de ce qui a été engrangé avec l’UCL.

Vincent Blondel : Le processus reste en cours. Il est engagé dans une phase de consultation de nos communautés et il se poursuit avec calme.

### Vous soulignez souvent que ce rapprochement se prépare au bénéfice des enseignants, des étudiants et des chercheurs. Il n’est donc pas motivé par la volonté de rebâtir un pilier chrétien comme l’analyse Yvon Englert ?

Pierre Jadoul : Non. La motivation tient au fait que nous avons une histoire en grande partie commune, que nous entretenons aujourd’hui un ensemble de collaborations, et qu’une cinquantaine de nos profs enseignent à l’UCL et à Saint-Louis. Il ne nous paraît donc pas absurde de se dire que si on doit songer à un rapprochement plus précis, on s’adresse d’abord à un partenaire historique avec lequel on tissé de nombreuses synergies.

Vincent Blondel : Et si notre projet se fait au bénéfice des étudiants, des chercheurs et des enseignants, il sera aussi au bénéfice de Bruxelles. Il est dommage que certains ne puissent voir le bénéfice qui peut être apporté à la capitale en fédérant les énergies, l’enthousiasme et les compétences qui se reflètent déjà dans de nombreuses collaborations.

### Yvon Englert souligne par contre l’argument géographique qui rapproche Saint-Louis de l’ULB.

Pierre Jadoul : Faut-il toujours rester dans les mêmes précarrés ? L’ULB revendique aussi le fait qu’elle n’est pas seulement bruxelloise, mais qu’elle est implantée aussi à Charleroi ou à Mons. Et cela se fait jusqu’à présent en bonne intelligence. Par ailleurs, notre projet de fusion ne rajoute rien en termes de concurrence, puisque nous n’organiserons pas plus de formations que celles mises sur pied aujourd’hui.

Vincent Blondel : Rappelons aussi que l’UCL est bruxelloise depuis 40 ans. Nous avons 8 000 étudiants dans la capitale. Nous y sommes un des premiers employeurs privés avec les cliniques Saint-Luc. Nous sommes également membres du “pôle Bruxelles” mis en place par le décret paysage. C’est un peu dommage que certains acteurs nient cette réalité.

## Le législateur ne peut interdire une fusion, mais il peut la soumettre à certaines conditions

**P**our l'heure, le ministre francophone de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), s'est montré assez discret sur la volonté de fusion entre Saint-Louis et l'UCL. Idem pour l'Ares, l'Académie qui chapeaute le paysage de l'enseignement supérieur en Belgique francophone. Mais l'un comme l'autre pourraient-ils aller directement à l'encontre du projet, sous prétexte, par exemple, qu'il ne serait pas conforme avec le décret paysage qui réorganise depuis deux ans l'enseignement supérieur en Belgique francophone ?

Directement, non. Constitutionnellement en effet, la liberté d'association dont s'emparent l'UCL et Saint-Louis est un droit acquis. Légalement, de surcroît, les processus de fusion entre deux universités ne sont pas encadrés par la législation (contrairement aux processus de fusion entre deux hautes écoles).

Pour autant, l'Ares rendra plus que probablement un avis au ministre dans les prochains mois. Et celui-ci s'annonce nuancé, tant différents points pourraient être soumis à la discussion.

#### **La logique géographique en question**

Le premier sera de savoir si ce projet de fusion entre réellement dans la logique du décret paysage qui organise l'enseignement sur la base de pôles géographiques.

Pour l'UCL et Saint-Louis, ce point ne devrait soulever aucun problème. L'UCL, insiste son recteur, est implantée à Bruxelles depuis 40 ans à travers les sciences médicales et des cours d'archi-

tecture. L'ULB ne partage cependant pas cet avis, soulignant que l'implantation des louvanistes n'est pas généraliste, mais seulement thématique. En ce sens, explique l'ULB, une telle fusion contreviendrait à l'esprit du décret.

Le second point qui pourrait freiner la volonté de fusion, tient au fait que c'est l'Ares qui délivre les habilitations indispensables aux universités pour donner telle ou telle formation. Rien ne permet ainsi d'affirmer que la nouvelle entité issue de la fusion recevra automatiquement les habilitations dont bénéficie aujourd'hui Saint-Louis. Sur ce point aussi, l'UCL et Saint-Louis insistent pour dire qu'aucune nouvelle habilitation, ne sera demandée à la suite de la fusion. *"Il n'y aura donc pas d'accroissement de la concurrence à Bruxelles"*, rappellent les deux recteurs.

#### **La question des subsides**

Notons que deux points supplémentaires pourraient faire en sorte que la fusion ne soit pas automatiquement acceptée.

Une fusion demandera en effet une modification du décret paysage puisque celui-ci mentionne les universités existantes en Communauté française. Cette modification devra donc pouvoir passer devant le Parlement, même s'il y a peu de chances que celui-ci s'y oppose.

Enfin, c'est aussi le financement de la possible nouvelle université qui pourrait être débattu, même si, sur ce point encore, l'UCL et Saint-Louis répètent qu'ils ne demanderont aucun subside supplémentaire.

**BdO**

**Légalement,  
les processus  
de fusion  
entre deux  
universités  
ne sont pas  
encadrés  
par la  
législation,  
contrairement  
aux processus  
de fusion entre  
deux hautes  
écoles.**